

# CORPORATION MUNICIPALE DE PIEDMONT

---

## AVIS PUBLIC

---

### DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE**

**Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 1 mai 2023 à 19h00, à l'hôtel de ville de la municipalité de Piedmont, les demandes de dérogations mineures à la réglementation suivantes seront entendues.**

**768, chemin des Faucons - lot 5 002 493**

Nature : Implantation d'une véranda empiétant dans la marge arrière

Une décision favorable du conseil aura pour effet de rendre conforme :

- L'implantation d'une véranda détachée partiellement construite à 11,28 mètres de la ligne arrière du lot alors que l'article 2.5.3 du règlement de zonage 757-07 et ses amendements prévoit que la marge arrière doit avoir 15 mètres.

Quiconque est intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à une ou l'autre de ces demandes lors de l'assemblée qui aura lieu le 1 mai 2023 à compter de dix-neuf heures (19 h 00) dans la salle de l'Hôtel de ville située au 670, rue Principale à Piedmont ou en transmettant, avant le 1 mai 2023 à 13 heures, ses commentaires par écrit à l'adresse courriel suivante [caubertin@piedmont.ca](mailto:caubertin@piedmont.ca).

Donné à Piedmont, ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2023.



---

Caroline Aubertin  
Directrice générale et greffière-trésorière